

Le maximum de l'effectif autorisé est de 27,000, et au 15 avril 1962, environ 25,775 cadets formaient 339 escadrilles dans diverses régions du Canada. L'instruction de ces cadets se poursuit dans plus de 270 centres, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Au cours de l'été 1961, des camps ont été organisés à l'intention des cadets de l'Air aux stations de l'ARC de Greenwood (N.-É.), de Saint-Jean (P.Q.), de Trenton (Ont.) et de Sea Island (C.-B.) auxquels ont participé plus de 6,500 cadets avec leurs officiers et leurs instructeurs. Un cours de sept semaines à l'intention des chefs supérieurs a été suivi par 200 cadets à la station de l'ARC à Camp Borden (Ont.).

En vertu du Programme d'échange de visites entre divers pays pour 1961, lequel est patronné conjointement par l'ARC et la Ligue des cadets de l'Air, 58 cadets se sont rendus en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Danemark, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède.

Grâce aux bourses que distribue l'Aviation, environ 250 cadets supérieurs s'entraînent chaque année comme pilotes dans des aéroclubs. La Ligue des cadets de l'Air et d'autres organismes accordent également des bourses qui, en 1961, ont été au nombre de 109.

Sous-section 4.—Le Conseil de recherches pour la défense

Le Conseil de recherches pour la défense a été créé le 1^{er} avril 1947, en vertu d'une *modification à la loi sur la défense nationale*. Le Conseil comprend un président et un vice-président à plein temps, cinq membres d'office et neuf membres nommés. Sont membres d'office, les chefs d'état-major des trois Armes, le sous-ministre de la Défense nationale et le président du Conseil national de recherches. Les autres membres, nommés par le gouverneur en conseil pour des périodes de trois ans, sont recrutés dans les universités et les industries pour leur compétence scientifique et technique.

L'organisme comprend, en plus de l'administration centrale, un groupe de préposés aux recherches opérationnelles, neuf stations de recherches réparties dans le pays, ainsi que des bureaux de liaison à Londres et à Washington. Des comités consultatifs, formés d'hommes de science canadiens éminents, apportent une aide infiniment précieuse au Conseil par l'étude qu'ils font de différents problèmes.

Sachant qu'il faut de la continuité dans la recherche, le gouvernement a voulu faire du Conseil de recherches pour la défense un organisme qui s'intègre étroitement et de façon permanente aux moyens de défense du pays. Afin d'assurer la coordination à l'échelon le plus élevé, le président du Conseil a rang de chef d'état-major et fait partie du Comité des chefs d'état-major et du Conseil de la défense. Le Conseil de recherches pour la défense est donc considéré comme une quatrième Arme. Son but fondamental est d'établir la corrélation entre les besoins scientifiques spéciaux des forces armées et les recherches en général. Le Conseil a pour ligne de conduite de faire converger ses efforts sur les problèmes de défense qui revêtent une importance spéciale pour le pays et pour lesquels le Canada présente des ressources ou des moyens particuliers. Il utilise autant que possible les moyens actuels de recherches (le Conseil national de recherches, par exemple) pour répondre aux besoins des forces armées. Le Conseil n'a aménagé des installations nouvelles que dans les domaines qui présentent peu ou point d'intérêt au point de vue civil. Il est clair qu'en raison de son programme de spécialisation, il doit collaborer étroitement avec les grands alliés du Canada. La spécialisation n'est possible que si la Grande-Bretagne et les États-Unis veulent bien communiquer les résultats de leurs vastes programmes, en échange des découvertes, moins nombreuses mais néanmoins précieuses, des spécialistes canadiens.

Le Conseil de recherches pour la défense maintient neuf institutions spécialisées qui s'occupent surtout de la guerre maritime; des canons et fusées destinés à l'armement; de la défense anti-missiles; des recherches dans la haute atmosphère au moyen